

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 3 octobre 2016 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Gilles Ducharme

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

161-10-2016

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Entreposage de la niveleuse pour la saison hivernale 2016-2017;
7. Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2016-2017 : Rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève;
8. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2016;
9. Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;
10. Services juridiques pour l'année 2017;

11. Prévisions budgétaires 2017 du Service régional d'inspection en bâtiment;
12. Demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge;
13. Souper des Fêtes;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
 - 15.1. Cahier spécial de La Voix de l'Est portant sur la MRC d'Acton;
 - 15.2. Mandat à Groupe XYZ Civitas pour la pose d'un repère d'arpentage manquant;
16. Rapport des comités;
17. Correspondance;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

162-10-2016

5. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

163-10-2016

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de Mme Lynda Lazure et M. Louis-Paul Quérel (matricule : 8147-10-5273)**

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Lazure et M. Louis-Paul Quérel procèdent à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aménagement d'un gîte à la ferme;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

164-10-2016

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

165-10-2016

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

166-10-2016

7. **Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2016-2017 : Rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues adresse une demande pour le droit de passage sur le rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève pour la saison 2016-2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
 - o Un nouveau contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;

- o Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars;
- o tel que stipulé aux règlements 192-2004, 226-2007 et 269-2011, la signalisation est aux frais du Club 3 & 4 roues;
- que le maire ou le maire suppléant et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.
- Qu'une demande soit adressée aux représentants du Club 3-4 roues afin de leur demander de sensibiliser leurs membres à utiliser les sentiers prévus à cette fin et de respecter les limites de vitesse;

Adoptée

167-10-2016

10. **Services juridiques pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture, avocats s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2017.

Adoptée

168-10-2016

11. **Prévisions budgétaires 2017 du Service régional d'inspection en bâtiment**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2017 pour le service d'inspection en bâtiment sont de l'ordre de 19 921,20 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2017.

Adoptée

- 169-10-2016 12. **Demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge**
- Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 150 \$ à Opération Nez rouge.
- Adoptée
- 170-10-2016 13. **Souper des Fêtes**
- Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir un budget nécessaire pour l'organisation d'un souper des Fêtes pour les membres du conseil et employés de la municipalité.
- Adoptée
- 171-10-2016 14. **Liste des comptes**
- Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 76 300.91 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.
- Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

- 172-10-2016 15.2 **Mandat à Groupe XYZ Civitas pour la pose d'un repère d'arpentage manquant**

CONSIDÉRANT QU'un repère d'arpentage installé sur les limites du terrain de l'hôtel de ville a été enlevé accidentellement lors de travaux d'aménagement du terrain derrière l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe XYZ Civitas pourrait installer le repère manquant pour la somme de 550 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le Groupe XYZ Civitas pour l'installation du repère manquant sur le terrain de l'hôtel de ville.

Adoptée

17. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

173-10-2016

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 43.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.